

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION



THINK AHEAD.
STAY AHEAD.

TABLE DES MATIÈRES

- 2 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 3 Rapport de l'auditeur indépendant
- 5 États financiers du Fonds alternatif fortifié d'occasions liées à l'inflation Picton Mahoney
- 12 Notes annexes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Picton Mahoney Asset Management, gestionnaire du Fonds alternatif fortifié d'occasions liées à l'inflation Picton Mahoney (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de toutes les informations et déclarations contenues dans ces états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction maintient des processus appropriés pour s'assurer que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. L'auditeur a effectué l'audit des états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer aux porteurs de parts son opinion sur les présents états financiers. Son rapport est présenté aux pages suivantes.

Picton Mahoney Asset Management

Toronto (Ontario)

Le 25 mars 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du
Fonds alternatif fortifié d'occasions liées à l'inflation Picton Mahoney (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 26 avril 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état du résultat global pour la période allant du 26 avril 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période allant du 26 avril 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 26 avril 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds 2023.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 25 mars 2024

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2023

	31 décembre, 2023 \$
Actif	
Actif courant	
Positions acheteur, à la juste valeur*	14 726 790
Trésorerie	2 536 620
Options achetées*	2 690
Gain latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur	19 927
Gain latent sur les contrats à terme normalisés	196 443
Montant à recevoir du gestionnaire	27 220
Intérêts et autres montants à recevoir	74 386
	<u>17 584 076</u>
Passif	
Passif courant	
Positions vendeur, à la juste valeur**	681 354
Options vendues**	488
Perte latente sur les contrats de change à terme, à la juste valeur	8 365
Perte latente sur les contrats à terme normalisés	276 201
Frais de gestion à payer	85
Charges à payer	7 830
Intérêts à payer	3 971
	<u>978 294</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>16 605 782</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	
Catégorie A	37 469
Catégorie F	58 978
Catégorie I	16 471 059
Catégorie O	<u>38 276</u>
Nombre de parts rachetables en circulation	
Catégorie A	3 829
Catégorie F	5 982
Catégorie I	1 658 684
Catégorie O	<u>3 826</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	
Catégorie A	9,79
Catégorie F	9,86
Catégorie I	9,93
Catégorie O	<u>10,00</u>
	<u>14 747 299</u>
	<u>(713 146)</u>

* Positions acheteur, au coût

** Positions vendeur, au coût

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du gestionnaire

David Picton

Arthur Galloway



Président



Chef des finances

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période du 26 avril 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023

	2023 \$
Revenus	
Gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés	
Intérêts à distribuer	475 448
Gain (perte) net réalisé sur les placements et les options	(21 307)
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme et les contrats à terme normalisés	(105 184)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options, des contrats de change à terme et des contrats à terme normalisés	(54 710)
Intérêts et coûts d'emprunt	(22 877)
Gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés	<u>271 370</u>
Autres revenus	
Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs	(3 512)
Total des revenus	<u>267 858</u>
Charges	
Frais d'administration	37 679
Coûts de transactions	17 370
Frais du comité d'examen indépendant	4 321
Honoraires d'audit	2 726
Information aux porteurs de titres	2 701
Frais juridiques	2 161
Frais de gestion	857
Rémunération au rendement	59
Total des charges avant déduction des charges absorbées par le gestionnaire	<u>67 874</u>
Moins : Charges absorbées par le gestionnaire	<u>(34 469)</u>
Total des charges après déduction des charges absorbées par le gestionnaire	<u>33 405</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>234 453</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	
Catégorie A	(41)
Catégorie F	159
Catégorie I	233 559
Catégorie O	<u>776</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	
Catégorie A	(0,01)
Catégorie F	0,04
Catégorie I	0,16
Catégorie O	<u>0,21</u>

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour la période du 26 avril 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023

	2023 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	
Catégorie A	-
Catégorie F	-
Catégorie I	-
Catégorie O	-
	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
Catégorie A	(41)
Catégorie F	159
Catégorie I	233 559
Catégorie O	776
	<u>234 453</u>
Transactions sur parts rachetables	
Produit de l'émission de parts rachetables	
Catégorie A	37 510
Catégorie F	58 918
Catégorie I	16 237 500
Catégorie O	76 289
	<u>16 410 217</u>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	
Catégorie A	765
Catégorie F	1 195
Catégorie I	331 321
Catégorie O	764
	<u>334 045</u>
Rachat de parts rachetables	
Catégorie A	-
Catégorie F	(99)
Catégorie I	-
Catégorie O	(38 789)
	<u>(38 888)</u>
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	<u>16 705 374</u>
Distributions aux porteurs de parts rachetables	
Revenu de placement net	
Catégorie A	(765)
Catégorie F	(1 195)
Catégorie I	(331 321)
Catégorie O	(764)
	<u>(334 045)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>16 605 782</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	
Catégorie A	37 469
Catégorie F	58 978
Catégorie I	16 471 059
Catégorie O	38 276
	<u>16 605 782</u>

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période du 26 avril 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023

	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	234 453
Ajustements au titre des éléments suivants :	
(Gain) perte de change latente sur la trésorerie	3 301
(Gain) perte nette réalisée sur les placements et les options	21 307
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements, des options, des contrats de change à terme et des contrats à terme normalisés	54 710
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du gestionnaire	(27 220)
(Augmentation) diminution des intérêts et autres montants à recevoir	(74 386)
Augmentation (diminution) des intérêts à payer	3 971
Augmentation (diminution) des autres montants et charges à payer	7 915
Achat de titres – position acheteur et rachat de placements vendus à découvert	(28 853 571)
Produit tiré de la vente de titres – position acheteur et produit de la vente à découvert de placements	<u>14 798 112</u>
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	<u>(13 831 408)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	16 371 428
Montants versés au rachat de parts rachetables	(99)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	<u>16 371 329</u>
Gain (perte) de change latent sur la trésorerie	(3 301)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	2 539 921
Trésorerie à l'ouverture de la période	-
Trésorerie à la clôture de la période	<u>2 536 620</u>
Trésorerie	2 536 620
Découvert	-
Trésorerie nette (découvert)	<u>2 536 620</u>
Éléments classés dans les activités d'exploitation :	
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	401 062
Intérêts et coûts d'emprunt payés	<u>(18 906)</u>

*Déduction faite des transferts hors trésorerie et des substitutions de 38 789 \$
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2023

Monnaie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Monnaie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
POSITIONS ACHETEUR (88,7 %)					POSITIONS VENDEUR (-4,1 %)				
Titres de créance canadiens (84,7 %)					Titres de créance mondiaux (-4,1 %)				
Billets à court terme (84,7 %)					Obligations du Trésor des États-Unis (-4,1 %)				
CAD	4 750 000	Bons du Trésor du Canada, 5,149 %, 18-01-24	4 694 520	4 694 520	USD	(525 000)	Obligations du Trésor des États-Unis, 3,500 %, 30-04-28	(712 667)	(681 354)
CAD	4 750 000	Bons du Trésor du Canada, 5,038 %, 29-02-24	4 686 777	4 686 777	Total des titres de créance mondiaux – position vendeur				
CAD	4 750 000	Bons du Trésor du Canada, 5,053 %, 28-03-24	4 686 588	4 686 588	(712 667) (681 354)				
			14 067 885	14 067 885	Options (0,0 %)				
Total des titres de créance canadiens – position acheteur			14 067 885	14 067 885	Total – options vendues – se reporter à l'annexe A				
Titres de créance mondiaux (4,0 %)					Total – positions vendeur				
Obligations du Trésor des États-Unis (4,0 %)					(479) (488)				
USD	500 000	Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 1,282 %, 15-04-28	677 442	658 905	Total – positions vendeur				
Total des titres de créance mondiaux – position acheteur			677 442	658 905	(713 146) (681 842)				
Options (0,0 %)					Contrats à terme normalisés (-0,5 %)				
Total des options achetées – se reporter à l'annexe A					Total – contrats à terme normalisés – se reporter à l'annexe B				
			1 972	2 690	(79 758)				
Total – positions acheteur			14 747 299	14 729 480	Contrats de change à terme (0,1 %)				
14 747 299 14 729 480					Total – couverture des devises – se reporter à l'annexe C				
					11 562				
					TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE (84,2 %)				
					14 034 153 13 979 442				
					Autres actifs, moins les passifs (15,8 %)				
					2 626 340				
					TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,0 %)				
					16 605 782				

* Monnaie d'origine du titre de créance

ANNEXE A

OPTIONS (0,0 %)

Émetteur	Type d'option	Nombre d'options	Prix d'exercice \$	Échéance	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Contrats à terme normalisés sur le pétrole brut, février 2024	Option de vente	1	72 \$	Janvier 2024	1 972	2 690
Total des options achetées					1 972	2 690
Contrats à terme normalisés sur le pétrole brut, février 2024	Option de vente – position vendeur	(1)	65 \$	Janvier 2024	(479)	(488)
Total des options vendues					(479)	(488)

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

ANNEXE B

CONTRATS À TERME NORMALISÉS (-0,5 %)

Émetteur	Nombre de contrats	Juste valeur \$	Valeur contractuelle \$	Gain (perte) latent \$
Contrats à terme normalisés sur l'or 100 oz, juin 2024	15	4 175 940	4 092 789	83 151
Contrats à terme normalisés sur le café, cat. C, mars 2024	5	465 548	433 951	31 597
Contrats à terme normalisés sur le cacao, juillet 2024	10	541 945	523 672	18 273
Contrats à terme normalisés sur le zinc, mars 2024	2	175 605	158 707	16 898
Contrats à terme normalisés sur l'aluminium, mars 2024	2	156 979	140 684	16 295
Contrats à terme normalisés sur le blé, mars 2024	6	248 424	238 263	10 161
Contrat à terme normalisé sur le cuivre à la COMEX, HG, mars 2024	1	128 250	122 020	6 230
Contrats à terme normalisés sur le platine, avril 2024	1	66 537	60 986	5 551
Contrats à terme normalisés sur le plomb, mars 2024	3	204 960	199 714	5 246
Contrats à terme normalisés sur le coton no 2, mars 2024	3	160 210	157 900	2 310
Contrats à terme normalisés sur les bovins sur pieds, juin 2024	2	179 382	178 986	396
Contrats à terme normalisés sur le nickel, mars 2024	1	131 277	130 957	320
Contrats à terme normalisés sur les émissions, ECX, décembre 2024	1	117 066	117 051	15
				<u>196 443</u>
Contrats à terme normalisés sur l'essence, février 2024	1	117 729	120 049	(2 320)
Contrats à terme normalisés sur bons du Trésor américain à 5 ans, CBOT, mars 2024	(1)	(143 429)	(140 174)	(3 255)
Contrats à terme normalisés sur bons du Trésor américain à 10 ans, CBOT, mars 2024	(1)	(148 858)	(144 799)	(4 059)
Contrats à terme normalisés sur le canola, mars 2024	13	169 884	174 203	(4 319)
Contrats à terme normalisés sur l'huile de soja, mars 2024	4	152 472	159 149	(6 677)
Contrats à terme normalisés sur la livre sterling, mars 2024	(5)	(525 421)	(518 343)	(7 078)
Contrats à terme normalisés sur l'euro, mars 2024	(3)	(547 631)	(538 048)	(9 583)
Contrats à terme normalisés sur le porc maigre, juin 2024	5	237 150	247 066	(9 916)
Contrats à terme normalisés sur obligations du Canada à 10 ans, MTL, mars 2024	(2)	(248 360)	(237 300)	(11 060)
Contrat à terme normalisé sur gilts, mars 2024	(1)	(172 550)	(160 598)	(11 952)
Contrats à terme normalisés sur le yen japonais, mars 2024	(5)	(591 392)	(577 777)	(13 615)
Contrats à terme normalisés sur le diesel à très faible teneur en soufre de New York Harbour, février 2024	1	138 187	152 066	(13 879)
Contrats à terme normalisés sur le pétrole brut léger, février 2024	2	189 456	205 276	(15 820)
Contrats à terme normalisés sur le gazole, IPE, mars 2024	2	193 768	212 228	(18 460)
Contrats à terme normalisés sur le pétrole brut Brent, janvier 2024	2	203 170	225 257	(22 087)
Contrats à terme normalisés sur le soja, mars 2024	5	427 886	450 269	(22 383)
Contrats à terme normalisés sur le maïs, mars 2024	15	466 043	495 027	(28 984)
Contrats à terme normalisés sur le sucre no 11, juin 2024	6	180 853	213 958	(33 105)
Contrats à terme normalisés sur le blé, KCBT, juillet 2024	5	212 954	250 603	(37 649)
				<u>(276 201)</u>
Gain (perte) latent sur les contrats à terme normalisés				<u>(79 758)</u>

ANNEXE C

CONTRATS DE CHANGE À TERME (0,1 %)

Devise achetée	Devise vendue	Taux à terme	Échéance	Juste valeur (\$)	Contrepartie	Notation
494 395 CAD	360 000 USD	1,37332	15-02-24	19 896	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
26 917 CAD	16 000 GBP	1,68229	08-02-24	31	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
Gain latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur				<u>19 927</u>		
81 000 USD	110 093 CAD	0,73574	15-02-24	(3 338)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
127 000 USD	172 406 CAD	0,73663	15-02-24	(5 027)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
Perte latente sur les contrats de change à terme, à la juste valeur				<u>(8 365)</u>		
Gain (perte) net latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur				<u>11 562</u>		

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS

Au 31 décembre 2023

1. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2023.

ACTIF (PASSIF) À LA JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023				
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Billets à court terme – position acheteur	-	14 067 885	-	14 067 885
Obligations – position acheteur	-	658 905	-	658 905
Options – position acheteur	2 690	-	-	2 690
Contrats à terme – position acheteur	-	19 927	-	19 927
Contrats à terme normalisés – position acheteur	196 443	-	-	196 443
Obligations – position vendeur	-	(681 354)	-	(681 354)
Options – position vendeur	(488)	-	-	(488)
Contrats à terme – position vendeur	-	(8 365)	-	(8 365)
Contrats à terme normalisés – position vendeur	(276 201)	-	-	(276 201)
Total	(77 556)	14 056 998	-	13 979 442

2. AUTRE RISQUE DE PRIX

D'après le coefficient bêta, qui permet de quantifier la relation entre le rendement du Fonds et celui de son indice, si l'indice S&P GSCI Canadian Dollar Hedged Index (rendement total) avait augmenté ou diminué de 10 %, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 403 092 \$. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

3. RISQUE DE CHANGE

Les monnaies étrangères auxquelles le Fonds était exposé au 31 décembre 2023 étaient les suivantes :

INSTRUMENTS FINANCIERS					
31 décembre 2023 Monnaie	Monétaires \$	Non monétaires \$	Contrats de change à terme \$	Total \$	Pourcentage de l'actif net %
Dollar américain	237 443	-	(200 427)	37 016	0,2 %
Euro	17 926	-	-	17 926	0,1 %
Livre sterling	5 621	-	(26 895)	(21 274)	-0,1 %
Exposition nette	260 990	-	(227 322)	33 668	0,2 %

Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres monnaies détenues dans le portefeuille de placements, l'actif net aurait diminué ou augmenté d'environ 1 683 \$. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

4. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Si la courbe des taux avait évolué en parallèle de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué de 13 112 \$.

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Au 31 décembre 2023, l'exposition du Fonds aux titres de créance, par échéance, était la suivante :

Titres de créance par date d'échéance	31 décembre 2023 (\$)		
	Positions acheteur	Positions vendeur	Total
Moins de 1 an	14 067 885	-	14 067 885
De 3 à 5 ans	658 905	(681 354)	(22 449)
Total	14 726 790	(681 354)	14 045 436

5. RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les titres de créance détenus par le Fonds selon leur notation. La notation de toutes les contreparties aux contrats dérivés était d'au moins A-. La totalité de la trésorerie est détenue auprès d'une institution financière ayant reçu une notation d'au moins A+.

Notation des obligations	31 décembre 2023		
	Net	Position acheteur	Positions vendeur
AAA	84,6 %	88,7 %	-4,1 %

Les notations ci-dessus, obtenues auprès d'agences de notation, sont présentées en fonction de leur disponibilité et selon l'ordre hiérarchique suivant :

1) Standard & Poor's, 2) Moody's et 3) Dominion Bond Rating Service.

6. RISQUE DE CONCENTRATION

Le tableau ci-dessous résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2023.

Territoire	% de l'actif net	
	31 décembre 2023	
POSITIONS ACHETEUR		90,0 %
Titres de créance canadiens		84,7 %
Titres de créance à court terme	84,7 %	
Titres de créance mondiaux		4,0 %
Obligations des États-Unis	4,0 %	
Instruments dérivés		1,3 %
POSITIONS VENDEUR		-5,8 %
Titres de créance mondiaux		-4,1 %
Obligations des États-Unis	-4,1 %	
Instruments dérivés		-1,7 %

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

7. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le tableau qui suit présente une analyse des passifs financiers du Fonds par catégorie d'échéance, d'après le terme à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans le tableau reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les montants à payer aux porteurs de parts rachetables sont présentés à l'état de la situation financière en tant qu'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et sont payables à vue.

31 décembre 2023	À vue	Moins de 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Passifs financiers	\$	\$	\$	\$
Positions vendeur	681 354	-	-	681 354
Charges à payer et autres montants à payer	-	11 886	-	11 886
Passifs dérivés	285 054	-	-	285 054

8. OPÉRATIONS SUR LES PARTS DU FONDS

Pour la période du 26 avril 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023

	2023			
	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie I	Catégorie O
Parts émises et en circulation, à l'ouverture de l'exercice	-	-	-	-
Parts émises	3 751	5 871	1 625 319	7 500
Parts réinvesties	78	121	33 365	76
Parts rachetées	-	(10)	-	(3 750)
Parts émises et en circulation, à la clôture de l'exercice	3 829	5 982	1 658 684	3 826
Nombre moyen pondéré de parts détenues au cours de l'exercice	3 751	4 412	1 480 329	3 750

9. COMMISSIONS

Pour la période du 26 avril 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023
(en milliers de dollars)

	2023
Commissions de courtage	17
Accords de paiement indirect	-

10. REPORTS PROSPECTIFS DE PERTES FISCALES

Au 31 décembre (en milliers de dollars)

	2023
Report prospectif du montant net des pertes en capital	13
Report prospectif des pertes autres qu'en capital	-

11. EFFET DE LEVIER

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'exposition globale du Fonds à l'effet de levier a varié entre 2,79 % et 118,37 % de la valeur liquidative. Au 31 décembre 2023, elle s'élevait à 76,44 % de sa valeur liquidative. L'effet de levier provenait principalement de positions vendeur sur titres à revenu fixe.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Au 31 décembre 2023

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fonds alternatif fortifié d'occasions liées à l'inflation Picton Mahoney (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 19 septembre 2018, dans sa version modifiée et mise à jour les 26 juin 2019, 7 juillet 2020, 17 août 2020, 8 juillet 2021, 20 avril 2022, 28 octobre 2022 et 26 avril 2023) (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé ses activités le 26 avril 2023. En vertu de la déclaration de fiducie, Picton Mahoney Asset Management agit à titre de gestionnaire (le « gestionnaire »), de conseiller en valeurs (le « conseiller en valeurs ») et de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le gestionnaire est responsable des activités courantes du Fonds, y compris de la gestion des portefeuilles de placement du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est le 33 Yonge Street, Suite 830, Toronto (Ontario) M5E 1G4. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (CAD). La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 25 mars 2024.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories ou de séries, et émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Le Fonds a créé des parts de catégories A, F, I et O.

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de compte sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier inscrit et qui paient des frais annuels selon les parts détenues plutôt que des commissions sur les opérations ou, au gré du gestionnaire, à tout autre investisseur pour lequel le gestionnaire n'engage aucuns frais de placement. Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, au gré du gestionnaire. Les parts de catégorie O sont offertes uniquement aux investisseurs qui détiennent un compte géré de façon discrétionnaire par le gestionnaire, et effectuent le placement initial minimal et le placement minimal subséquent requis que le gestionnaire établit à l'occasion.

Au 31 décembre 2023, le Fonds comptait quatre catégories de parts : A, F, I et O. À cette même date, le gestionnaire détenait 3 829 parts de catégorie A, 3 827 parts de catégorie F, 3 827 parts de catégorie I et 3 826 parts de catégorie O.

Le Fonds alternatif fortifié d'occasions liées à l'inflation Picton Mahoney a pour objectif d'offrir une exposition à un portefeuille géré activement, diversifié, composé d'actifs liés à l'inflation et qui devrait réaliser des rendements positifs en période de hausse de l'inflation. Il investit à l'échelle mondiale dans des catégories d'actifs (principalement les produits de base et les titres à revenu fixe) qui bénéficient de la hausse de l'inflation et il utilise des stratégies de gestion du risque pour ajuster activement son portefeuille. Son portefeuille comprend des positions en compte ou à découvert sur des actions et des titres à revenu fixe (y compris des titres à rendement élevé, des titres de sociétés en difficulté, des prêts à taux variable, des prêts de premier rang et des prêts non garantis), ainsi que des dérivés, comme les options, les contrats à terme normalisés et de gré à gré, les swaps, les dérivés sur marchandises et les dérivés sur la volatilité, des devises, des titres de fonds communs de placement et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Il peut également contracter des emprunts à des fins de placement.

Le Fonds est réputé être un « fonds alternatif » puisqu'il a obtenu une dispense de l'application du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 ») lui permettant de recourir à des stratégies qui sont généralement interdites aux organismes de placement collectif traditionnels, notamment la possibilité d'emprunter, jusqu'à concurrence de 50 % de la

valeur liquidative du Fonds, de l'argent pour l'affecter à des placements, de vendre, jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur liquidative du Fonds, des titres à découvert (le niveau combiné d'emprunt d'argent et de vente à découvert est plafonné à un total de 50 %) et d'employer un effet de levier jusqu'à concurrence de 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables significatives et les techniques d'évaluation adoptées par les Fonds et utilisées pour établir les présents états financiers sont résumées ci-après. Changements dans les méthodes comptables et les informations à fournir. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le Fonds a adopté les normes comptables nouvelles et modifiées suivantes. Informations à fournir sur les méthodes comptables – Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Les Fonds ont adopté les modifications d'IAS 1 concernant la communication des méthodes comptables significatives le 1^{er} janvier 2023. Ce changement n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers. Aucune autre norme, modification de norme ou interprétation en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 n'a eu d'effet important sur les états financiers du Fonds.

a) Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux exigences des Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments dérivés) à la juste valeur par le biais du résultat net.

b) Classement

i) Actifs

Le Fonds classe ses placements selon son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers sont gérés et leur rendement est évalué à la juste valeur. Le Fonds privilégie les données sur la juste valeur et s'en sert pour l'évaluation du rendement des actifs et la prise de décision. Il n'a pas opté pour une désignation irrévocable des actions comme étant évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds se composent uniquement des intérêts et du capital. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni à la fois pour les flux de trésorerie contractuels et la vente. Les flux de trésorerie contractuels sont accessoires par rapport à la réalisation des objectifs induits par le modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Passifs

Le Fonds recourt à des ventes à découvert, qui sont des ventes de titres empruntés en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les ventes à découvert sont aussi utilisées dans diverses opérations d'arbitrage. Les titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les contrats dérivés ayant une juste valeur négative sont classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, le Fonds classe tous ses placements dans les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Selon la politique du Fonds, le gestionnaire doit évaluer l'information relative aux actifs financiers et aux passifs financiers selon la méthode de la juste valeur, conjointement avec les autres informations financières pertinentes.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Au 31 décembre 2023

c) Évaluation de la juste valeur

Le Fonds utilise une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour présenter la juste valeur fondée sur les données d'entrée utilisées pour évaluer ses placements. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

d) Évaluation des placements et des dérivés

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs, soit les actions, les obligations, les options et les bons de souscription, est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances. Les titres non cotés sur une bourse reconnue sont évalués de la même manière, sur la base des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus. Les titres pour lesquels une cote ne peut être facilement obtenue seront évalués à la juste valeur établie de bonne foi par le gestionnaire ou des personnes agissant sous sa supervision. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et fait des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables.

Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs

pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

Les parts de fonds d'investissement détenues dans le portefeuille sont évaluées à leur valeur liquidative respective aux dates d'évaluation pertinentes, établies par le gestionnaire, ces valeurs étant les plus facilement et régulièrement disponibles.

Les bons de souscription, les options et les contrats à terme normalisés qui ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués au moyen du modèle de Black-Scholes et de données de marché observables.

Les contrats de change à terme sont évalués à chaque jour d'évaluation sur la base de l'écart entre la valeur du contrat à la date de signature et sa valeur au jour d'évaluation.

L'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présenté à titre de variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme.

Les autres actifs financiers détenus à des fins de perception et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. La juste valeur des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti correspond approximativement à leur valeur comptable, en raison de leur échéance à court terme.

Montants à recevoir pour les placements vendus et achats de placements à payer

Les montants à recevoir pour les placements vendus et les achats de placements à payer représentent les opérations dont le règlement ou la livraison n'a pas encore eu lieu à la date de clôture de l'état de la situation financière. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti par la suite. À chaque date de clôture, le Fonds doit évaluer la correction de valeur pour montants à recevoir pour les placements vendus et achats de placements à payer à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur comptabilisée correspond au montant des pertes de crédit attendues pour douze mois. Une correction de valeur peut être nécessaire si la contrepartie éprouve des difficultés financières importantes ou qu'elle risque de s'engager dans un processus de faillite ou de restructuration financière, ou en cas de défaut de paiement. Si le risque de crédit d'un actif augmente au point qu'il soit considéré comme déprécié, les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute, ajustée pour tenir compte de la correction de valeur. Le gestionnaire a établi que tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 30 jours et toute détérioration importante de la qualité de crédit d'une contrepartie représentent une augmentation significative du risque de crédit. Tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 90 jours est considéré comme déprécié.

e) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'une institution financière canadienne et inscrite à la juste valeur.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Au 31 décembre 2023

f) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où elles ont lieu. Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf lorsqu'il s'agit d'obligations zéro coupon, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon. Les revenus, les charges communes et les gains (pertes) sont attribués à chaque catégorie du Fonds selon sa part proportionnelle de la valeur liquidative totale. Les intérêts et coûts d'emprunt et les charges de dividendes sur les ventes à découvert sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés.

Les distributions provenant de fiducies de placement et de fonds sous-jacents sont comptabilisées à titre de revenus de dividendes, d'intérêts à distribuer, de gains (pertes) nets réalisés sur les placements hors dérivés ou de remboursement de capital, selon la meilleure information dont dispose le gestionnaire. En raison de la nature de ces placements, il est possible que les répartitions réelles ne soient pas conformes à ces informations. Les distributions provenant des fiducies de revenu et des fonds sous-jacents qui sont traitées comme un remboursement de capital aux fins de l'impôt réduisent le coût moyen des titres des fiducies de revenu et des fonds sous-jacents.

g) Évaluation des parts du Fonds

La valeur liquidative du Fonds est calculée à la clôture d'un jour normal de bourse (normalement 16 h, heure de l'Est) chaque jour où la Bourse de Toronto (« TSX ») est ouverte (la « date d'évaluation »). La valeur liquidative du Fonds sera calculée en dollars canadiens, et les parts du Fonds sont libellées en dollars canadiens.

Les parts du Fonds sont réparties entre les catégories A, F, I, et O. Chaque catégorie se compose de parts de valeur égale. Lorsque vous investissez dans le Fonds, vous achetez des parts d'une catégorie en particulier du Fonds.

La valeur liquidative par part est calculée pour chaque catégorie de parts (le « prix par part »). Le prix par part est le prix utilisé pour la totalité des achats, substitutions, reclassements et rachats de parts d'une catégorie (y compris les achats effectués lors du réinvestissement des distributions). Le prix auquel des parts sont émises ou rachetées est fondé sur le premier prix par part applicable établi après la réception de l'ordre d'achat ou de rachat.

Le prix par part de chaque catégorie du Fonds est calculé en établissant la juste valeur des placements et des autres actifs attribués à une catégorie, et en soustrayant du montant obtenu les passifs attribués à cette catégorie. On obtient ainsi la valeur liquidative de la catégorie. Le prix par part d'une catégorie est obtenu en divisant la valeur liquidative de cette catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie qui sont détenues par les investisseurs.

Les achats et les rachats de parts sont comptabilisés par catégorie, mais les actifs attribués à l'ensemble des catégories d'un Fonds sont mis en commun afin de créer un seul fonds à des fins de placement.

Chaque catégorie assume sa quote-part des coûts du fonds, ainsi que des frais de gestion et de la rémunération au rendement. Le prix par part

varie d'une catégorie à l'autre parce que les coûts liés au fonds, les frais de gestion et la rémunération au rendement varient d'une catégorie à l'autre.

Tout ordre relatif à une souscription, à un reclassement, à une substitution ou à un rachat reçu après 16 h (heure de l'Est) un jour d'évaluation sera traité le jour d'évaluation suivant.

h) Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en monnaie étrangère est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres libellés en monnaie étrangère et les revenus et charges connexes sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de ces opérations.

Les gains et pertes de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs » et les gains et pertes de change sur les autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements, les options et les contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme ».

i) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie du Fonds correspond à l'augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette catégorie au cours de l'exercice.

j) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement et qui comprennent les frais et commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont passés en charges et inscrits au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

k) Opérations de prêts de titres

Le Fonds peut conclure des opérations de prêts de titres. Ces opérations nécessitent l'échange temporaire de titres, l'emprunteur fournissant des garanties et s'engageant à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, d'intérêts versés sur les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'engagement et inclus dans l'état du résultat global.

Le Fonds a conclu une entente de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs. La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par le Fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le Fonds recevra une garantie correspondant au minimum à 102 % de la valeur des titres prêtés. La garantie est généralement composée de trésorerie et d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada, par une province canadienne ou par un organisme supranational accepté du Canada, comme le prévoit le Règlement 81-102. Le revenu de prêts de titres figurant à l'état du résultat global est présenté déduction faite des frais de prêts de titres perçus par le dépositaire du Fonds, Fiducie RBC Services aux Investisseurs.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Au 31 décembre 2023

l) Effet de levier

L'effet de levier se produit lorsqu'un Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour aboutir à une exposition qu'il ne saurait obtenir autrement.

L'exposition globale du Fonds à l'effet de levier correspond à la somme des éléments suivants : i) la valeur de marché des positions vendeur; ii) le montant en trésorerie emprunté aux fins de placement; et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés, compte non tenu des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture. Cette exposition ne doit pas excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

Le Fonds a obtenu auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines restrictions établies dans le Règlement 81-102, qui auraient restreint sa capacité à utiliser l'effet de levier par l'emprunt, les ventes à découvert ou les instruments dérivés. Le Fonds peut effectuer des placements dont la valeur globale est supérieure à sa valeur liquidative. Par conséquent, lorsque les décisions de placement prises sont incorrectes, les pertes qui en découlent sont plus élevées que pour un portefeuille investissant uniquement dans des positions en compte sans effet de levier, comme les portefeuilles des fonds d'actions classiques. Par ailleurs, les stratégies d'investissement par effet de levier peuvent augmenter le taux de rotation du portefeuille ainsi que les coûts de transactions et le coût d'impact, les intérêts et les autres coûts et charges.

Le Fonds a également obtenu une dispense lui permettant d'effectuer des ventes à découvert et des emprunts de trésorerie pour une valeur combinée maximale de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur à la limite imposée par le Règlement 81-102 aux organismes de placement collectif traditionnels et aux organismes de placement collectif alternatifs.

m) Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernant uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Picton Mahoney a établi que tous les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit sont des entités structurées non consolidées. Dans le cadre de cette évaluation, Picton Mahoney a examiné le fait que la prise de décision sur les activités des fonds sous-jacents ne dépend pas des droits de vote ou des droits similaires du Fonds et d'autres investisseurs des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents qui ont pour objectifs d'offrir un revenu et un potentiel de croissance du capital à court terme ou à long terme. Les fonds sous-jacents peuvent recourir à l'emprunt, dans le respect de leurs objectifs de placement. Les fonds sous-jacents financent leurs activités en émettant des parts rachetables qui sont remboursables au gré du porteur et qui donnent à ce dernier le droit de recevoir une participation proportionnelle dans l'actif net du fonds sous-jacent concerné. La participation du Fonds dans des fonds sous-jacents, au 31 décembre 2023, consistant en des parts rachetables, est comptabilisée à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Cette participation représente l'exposition maximale du Fonds dans ces fonds sous-jacents. Le Fonds ne fournit pas de soutien financier important supplémentaire ou autre aux fonds sous-jacents et ne s'est pas engagé à le faire. La variation de la juste valeur de chaque fonds sous-jacent pour la période est comptabilisée au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme » de l'état du résultat global.

n) Compensation

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans le bilan lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire ne doit pas être conditionnel à des événements futurs et doit être exécutoire dans le cours normal des activités et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de la société ou de la contrepartie.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Pour la préparation des présents états financiers, la direction a eu recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de certains actifs et passifs à la date de clôture et sur les montants de certains revenus et de certaines charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds pour la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif, y compris des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché.

En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par le gestionnaire, qui est indépendant de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds peut considérer comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

4. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'équipe de gestion des placements examine et rééquilibre régulièrement et continuellement le portefeuille afin de maintenir le rapport risque/rendement cible. Les portefeuilles associés à chaque stratégie sont examinés les uns par rapport aux autres et comparativement à leur indice de référence. Les pondérations par secteur et par type de titre font également l'objet d'analyses. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

Voir les notes propres au Fonds pour des informations sur les risques liés aux instruments financiers du Fonds.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Au 31 décembre 2023

Risque de prix :

Le Fonds investit dans des instruments financiers et prend des positions dans des titres inscrits à la cote d'une bourse ou négociés hors cote, qui peuvent comprendre des dérivés. Au 31 décembre 2023, le Fonds détenait des actions positions acheteur et vendeur de sociétés ouvertes dont les titres sont activement négociés sur une bourse reconnue. Les actions sont exposées au risque de prix résultant des incertitudes liées à l'évolution des cours des instruments (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Les ventes à découvert comportent certains risques, notamment le risque que la vente à découvert d'un titre expose le Fonds à des pertes si la valeur du titre augmente. Toute vente à découvert crée le risque d'une perte théoriquement illimitée, car le cours du titre sous-jacent peut théoriquement augmenter à l'infini et entraîner une hausse, pour le Fonds, des coûts d'achat des titres servant à couvrir la position à découvert. En outre, pour effectuer une vente à découvert, un Fonds doit emprunter des titres. Rien ne garantit que le prêteur des titres n'en exigera pas le remboursement avant que le Fonds souhaite le faire, l'obligeant éventuellement à emprunter les titres auprès d'un autre prêteur ou de les acheter sur le marché à un prix moins intéressant. De plus, l'emprunt de titres entraîne le paiement d'une commission, qui pourrait augmenter pendant la période d'emprunt, ce qui augmenterait les frais liés à la stratégie de vente à découvert. Rien ne garantit non plus que le titre vendu à découvert puisse être racheté, compte tenu des contraintes de l'offre et de la demande sur les marchés. Finalement, afin de maintenir les rapports appropriés entre les positions acheteur et les positions vendeur d'un Fonds, le gestionnaire pourrait devoir acheter ou vendre des titres à découvert à des prix non intéressants. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus en position acheteur est fonction de la juste valeur de ces instruments.

Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la trésorerie et les titres détenus par le Fonds et les montants à payer ou à recevoir de courtiers soient en monnaie autre que le dollar canadien ou qu'ils soient exposés à une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Les titres étrangers sont libellés en devises et leurs prix sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer la juste valeur. Par conséquent, les fluctuations de change auront une incidence sur la valeur liquidative de chaque catégorie.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt découle de l'investissement dans des instruments financiers portant intérêt et de la possibilité que la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur de tels instruments financiers. Les variations de taux d'intérêt ont une faible incidence sur la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme du marché. Les variations des taux d'intérêt du marché ont aussi une influence sur les cours de marché. En outre, les variations des taux d'intérêt du marché peuvent influencer sur les coûts d'emprunt des positions vendeur détenues par le Fonds.

Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation. Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires

qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue sur les autres actifs financiers au coût amorti, le gestionnaire tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Au 31 décembre 2023, tous les montants à recevoir pour les placements vendus, les dividendes à recevoir, les montants à recevoir du gestionnaire, les dépôts auprès de courtiers pour les titres vendus à découvert et la trésorerie étaient détenus par des contreparties ayant une bonne qualité de crédit et devaient être réglés dans un délai maximum d'une semaine. Le gestionnaire pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Le Fonds n'a donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne puisse disposer de trésorerie suffisante pour régler ses paiements. Le Fonds investit principalement dans des titres liquides qui sont facilement réalisables sur un marché actif, ce qui est indispensable si le Fonds doit financer quotidiennement des rachats dans le cadre de ses activités. Le Fonds peut à l'occasion investir dans des titres de négociation restreinte dans le cadre de placements privés, bien que ce type de placement ne représente pas une part importante de sa valeur liquidative. Le Fonds peut aussi maintenir une réserve de trésorerie pour les rachats de parts. Tous les passifs du Fonds arrivent à échéance dans un an ou moins. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de l'exposition à des instruments financiers d'une même catégorie, qu'il s'agisse d'une région, d'un type d'actif ou du secteur.

Risque d'effet de levier :

Le Fonds a obtenu auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines restrictions établies dans le Règlement 81-102, qui auraient restreint sa capacité à utiliser l'effet de levier par l'emprunt, les ventes à découvert ou les instruments dérivés. Le Fonds peut effectuer des placements dont la valeur globale est supérieure à sa valeur liquidative. Par conséquent, lorsque les décisions de placement prises sont incorrectes, les pertes qui en découlent sont plus élevées que pour un portefeuille investissant uniquement dans des positions acheteur sans effet de levier. Par ailleurs, les stratégies d'investissement par effet de levier peuvent augmenter le taux de rotation du portefeuille ainsi que les coûts de transaction et le coût d'impact, les intérêts et les autres coûts et charges.

Conformément à la dispense, l'exposition brute globale du Fonds, qui équivaut à la somme i) de la valeur de marché totale des positions acheteur du Fonds; ii) de la valeur de marché totale des ventes à découvert d'actions, de titres à revenu fixe et d'autres actifs du portefeuille; et iii) de la valeur notionnelle totale des positions en dérivés spécifiques, à l'exception des positions en dérivés spécifiques utilisées à des fins de couverture, ne doit pas excéder le triple de la valeur liquidative du Fonds. Lorsque l'exposition brute globale excède le triple de la valeur liquidative du Fonds, celui-ci doit, le plus rapidement possible dans des conditions commercialement

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Au 31 décembre 2023

raisonnables, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener cette exposition au triple de sa valeur liquidative ou moins.

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds correspond aux parts émises et en circulation, ainsi qu'à la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts participants. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions de placements, tels qu'ils sont décrits dans le prospectus du Fonds, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence externe en matière de capital.

6. TRANSACTIONS SUR PARTS RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts aux conditions fixées par le gestionnaire. Dans le futur, d'autres catégories peuvent être offertes à d'autres conditions, notamment des modalités différentes en matière de frais, de rémunération des courtiers et de niveaux minimaux de souscription. Chaque part d'une catégorie représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette catégorie.

Le Fonds est ouvert aux nouveaux investisseurs et aux achats de parts supplémentaires quotidiennement. Les parts du Fonds sont offertes à la valeur liquidative par part de la catégorie, calculée à la date d'évaluation applicable. Le placement initial minimal dans le Fonds est de 2 000 \$ pour toutes les catégories. Le gestionnaire peut toutefois, à son gré, accepter une souscription initiale inférieure, à condition que, dans chaque cas, l'émission de parts relativement à une telle souscription soit autrement dispensée des exigences en matière de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les placements minimaux subséquents sont de 500 CAD, sous réserve de la législation en valeurs mobilières applicable. Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises sans valeur nominale. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part fondée sur la valeur liquidative par part du Fonds à la date de rachat. Le Fonds n'impose aucune restriction ou condition spécifique en matière de capital pour les souscriptions et les rachats d'actions autres que celles décrites ci-dessus. Les fluctuations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et dans les notes propres à chaque Fonds.

IAS 32 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation exige que les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les parts du Fonds ont été reclassées dans les passifs financiers. Le Fonds comporte diverses séries dont les frais de gestion sont différents et qui, par conséquent, n'ont pas des caractéristiques identiques. Toutes les parts ayant le même rang de subordination, elles ne répondent pas aux exigences d'IAS 32 et ne peuvent donc pas être classées dans les capitaux propres.

7. DISTRIBUTIONS

À la fin de chaque exercice, le Fonds compte distribuer à ses porteurs de parts son revenu net et ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, afin de ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), compte tenu des pertes et de tout remboursement au titre des gains en capital.

Toutes les distributions annuelles versées sur les parts de catégories A, F, I, et O seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires.

8. IMPÔTS

Le Fonds est actuellement une « fiducie d'investissement à participation unitaire » et, conséquemment, le montant de son revenu pour l'année est assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi, moins la tranche qu'il déduit au titre du montant payé ou à payer aux porteurs de parts au cours de l'année. Le Fonds a l'intention d'utiliser le plein montant disponible pour déduction chaque année dans le calcul de son revenu imposable annuel. En conséquence, à condition qu'il verse des distributions à même son revenu net et ses gains en capital nets réalisés, il n'est en général pas assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Comme le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôts différés dans l'état de la situation financière.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour des périodes allant jusqu'à 20 ans et déduites des revenus imposables futurs. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital imposables des années ultérieures.

9. CHARGES D'EXPLOITATION

Le gestionnaire est responsable des activités quotidiennes du Fonds. Le Fonds paie ses propres charges d'exploitation, exception faite des frais de publicité et des frais liés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, notamment, les frais et commissions de courtage, les taxes et impôts, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les honoraires du Comité d'examen indépendant (le « CEI »), les coûts et frais liés au CEI, les droits de garde, les charges d'intérêts, les frais d'exploitation, les frais d'administration, les coûts des systèmes, les coûts des services aux investisseurs et les coûts des rapports financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs, ainsi que des prospectus, des notices annuelles et des aperçus des fonds.

Toutes les charges, à l'exception des charges propres à chaque catégorie, sont réparties entre les catégories du Fonds selon la quote-part du total de la valeur liquidative du Fonds revenant à chaque catégorie. Le gestionnaire peut, à l'occasion, renoncer à une partie des frais devant lui être versés et des charges devant lui être remboursées. Une telle renonciation n'a toutefois aucune incidence sur le droit du gestionnaire aux frais et charges ultérieurement comptabilisés.

Honoraires de l'auditeur

En ce qui concerne l'audit des fonds gérés par le gestionnaire qui sont des entités d'intérêt public, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient à 359 092 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les honoraires liés à d'autres services s'élevaient à 287 172 \$.

10. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

a) Frais de gestion

Le Fonds paie au gestionnaire des frais de gestion pour les services qu'il lui fournit. Les frais de gestion sont différents pour chaque catégorie de parts. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil. Ces frais sont différents pour chaque catégorie de parts du Fonds. Les frais de gestion annuels payables par le Fonds au gestionnaire pour les parts de catégories A et F sont respectivement de

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Au 31 décembre 2023

1,95 % et de 0,95 %. Les frais de gestion des parts de catégories I et O du Fonds sont négociés et payés directement par l'investisseur, et n'excéderont pas les frais de gestion des parts de catégorie A du Fonds.

Distributions sur frais de gestion

Le gestionnaire peut, à son gré, convenir d'abaisser les frais de gestion en deçà du montant qu'il est autrement en droit de percevoir pour les porteurs de parts qui détiennent, sur une période donnée, un nombre minimum de parts ou qui satisfont à d'autres critères qu'il détermine de temps à autre. Dans une telle situation, un montant correspondant à l'écart entre les frais de gestion habituellement perçus et les frais réduits payables par le Fonds sera versé régulièrement par le Fonds aux porteurs de parts concernés, à titre de distributions sur frais de gestion. Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré et à tout moment, de mettre fin aux frais de gestion, ou de les modifier.

b) Rémunération au rendement

Le gestionnaire reçoit une rémunération au rendement à l'égard des parts de catégories A, F et O. La rémunération au rendement de chaque catégorie est calculée et inscrite dans les passifs du Fonds à chaque date d'évaluation et sera payable à la fin de chaque trimestre civil.

La rémunération au rendement correspond à 20 % de l'excédent de la performance de la catégorie concernée sur la performance de l'indice des prix à la consommation, pour chacune des parts de catégories A, F et O, plus les taxes applicables. La rémunération au rendement sur chacune des parts de catégories A, F et O correspond à la valeur liquidative quotidienne de la catégorie de parts du Fonds au cours du trimestre civil, multipliée par 20 % de l'excédent du rendement total de la catégorie de parts sur le pourcentage total de hausse ou de baisse de l'indice des prix à la consommation, depuis la fin de la période pour laquelle la dernière rémunération au rendement a été versée à l'égard des parts de catégories A ou F ou O, selon le cas, plus les taxes applicables. Si, à quelque moment que ce soit, le rendement total de la catégorie de parts du Fonds est inférieur à celui de l'indice des prix à la consommation, aucune rémunération au rendement ne sera versée jusqu'à ce que le rendement total de la catégorie de parts du Fonds par rapport à celui de l'indice des prix à la consommation ait dépassé le montant du déficit, exprimé en pourcentage. Les investisseurs de la catégorie I peuvent négocier une rémunération au rendement différente de celle décrite dans les présentes, ou même négocier de ne verser aucune rémunération au rendement. La rémunération au rendement liée aux parts de catégorie I sera directement versée au gestionnaire. Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré et à tout moment, de mettre fin à la rémunération au rendement, de la diminuer ou d'y renoncer. Pour la période du 26 avril 2023 au 31 décembre 2023, la rémunération au rendement engagée par le Fonds s'est élevée à 59 \$. À sa discrétion, le gestionnaire a renoncé à cette rémunération pour l'exercice. Le gestionnaire a renoncé à toute rémunération au rendement à l'égard du Fonds jusqu'au 30 avril 2024, et pourrait prolonger cette renonciation ou y mettre fin après cette date.

c) Frais et charges de Fonds de Fonds

Lorsqu'un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, celui-ci peut payer des frais de gestion, une rémunération au rendement et d'autres charges qui s'ajoutent aux frais et charges payés par le Fonds. Les frais et charges du fonds sous-jacent auront une incidence sur le ratio des frais de gestion du Fonds. Le Fonds ne versera pas de frais de gestion ni de rémunération au rendement si, selon toute vraisemblance, ces frais s'ajoutent à ceux qu'un fonds sous-jacent paierait pour le même service. De plus, il ne paiera pas de frais d'acquisition, de frais de rachat ni de frais d'opérations à court terme pour l'achat ou le rachat de parts de tout fonds sous-jacent géré par le gestionnaire. En ce qui concerne les autres fonds sous-jacents, il ne versera aucuns frais si, selon toute vraisemblance, ces frais s'ajoutent à ceux qu'un investisseur paierait pour tout fonds sous-jacent.

**THINK AHEAD.
STAY AHEAD.**



PICTON MAHONEY ASSET MANAGEMENT – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Adresse de la société

Picton Mahoney Asset Management

33, Yonge Street, Suite 830
Toronto (Ontario)
Canada M5E 1G4

Téléphone : 416 955-4108

Numéro sans frais : 1 866 369-4108

Télécopieur : 416 955-4100

Courriel : service@pictonmahoney.com

www.pictonmahoney.com

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

18, York Street, Suite 2500
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B2

Administration du Fonds et agent des transferts

Picton Mahoney Funds

A/S Fiducie RBC Services aux investisseurs

Services aux actionnaires

155, Wellington Street West, 3^e étage

Toronto (Ontario)

Canada M5V 3L3